

DOMINAINE PUBLIC DP

Les médias ont mauvaise presse

LA PRESSE EST mal aimée. Du public qui, au baromètre de la confiance dans les institutions, la relègue régulièrement en queue de classement. Des politiciens, irrités par son impertinence, qui tentent de la museler par des dispositions légales restreignant le libre exercice de la profession journalistique.

Le diagnostic est connu. Entraînée dans une impitoyable course à l'audience qui garantit l'indispensable manne publicitaire, stimulée par la télévision et ses images prégnantes, la presse succombe à la tentation du sensationnel, cultive l'émotion, crée l'événement, organise parfois des chasses aux sorcières, se grise du pouvoir qu'elle peut exercer sur l'opinion. Au détriment de sa mission première, l'information. Plutôt que de montrer les faits de manière à ce que le lecteur puisse se faire une opinion, elle ambitionne de démontrer, asservissant si nécessaire la réalité à cette nouvelle «mission».

Le portrait est caricatural. Tous les journaux ne tombent pas dans ces excès, loin s'en faut. Mais le fait que certains en aient fait leur fonds de commerce est déjà préoccupant. Car la pratique du mensonge, l'exposition systématique de la violence et le choix du divertissement paient. Le lecteur peut se montrer sévère à l'égard de la presse; il n'en consomme pas moins cette nourriture douteuse. Les exigences commerciales auxquelles sont soumises les entreprises de presse risquent donc d'amplifier ces dérapages.

Faut-il dès lors légiférer, dresser des garde-fous juridiques à la liberté de la presse? Ce remède risquerait bien d'achever le patient: le contrôle étatique de l'information n'a jamais conduit qu'à tuer cette liberté, et avec elle le droit à l'information. Reste donc à la profession, si elle veut éviter la tutelle étatique, à mettre de l'ordre dans la maison. Une tâche que les journalistes n'ont pas encore sérieusement prise en main.

On vient de fêter le vingtième anniversaire du Conseil suisse de la presse, un organe créé par la Fédération suisse des journalistes pour contrôler le respect des principes éthiques de la profession et défendre la liberté de la presse. Ce Conseil a longtemps somnolé. Depuis quelques années, il se montre plus actif, mais les journaux ne publient que rarement ses prises de position. Les journalistes ne supporteraient-ils pas le jugement de leurs pairs? Une plus large publicité faite aux résolutions du Conseil ne pourrait qu'animer le débat sur le rôle de la presse et témoigner de l'importance accordée par la profession à ses principes éthiques.

Le Conseil suisse de la presse ne dispose d'aucun pouvoir coercitif. Il ne peut que brandir un carton jaune, pour reprendre l'expression de son président Roger Blum. Et il est loin de connaître tous les cas de violation de l'éthique professionnelle. Instance de dernier recours, le Conseil ne peut à

lui seul observer et évaluer le comportement des journalistes. C'est en amont, au sein des rédactions, que doit se situer le contrôle. En mettant en place par exemple un ombudsman tel que le connaît *Le Monde*, véritable vigile de la qualité du journal. Mieux encore, en institutionnalisant un espace de débat

*Faut-il légiférer,
dresser des garde-fous
juridiques à la liberté
de la presse?
Ce remède risquerait
bien d'achever
le patient.*

propre à chaque publication et permettant aux journalistes de passer régulièrement leur production au crible de la critique. On peut même imaginer que participent à ce débat des représentants des lecteurs. Plus largement encore, les journaux pourraient répercuter dans leurs colonnes les éléments importants de ce débat.

Sans ce dialogue critique avec elle-même et ses lecteurs, la presse se verra tôt ou tard imposer des règles extérieures dont le droit à l'information pâtira.

JD

Sur ce sujet: Daniel Cornu, *Journalisme et vérité*, Labor et Fides, 1994; et *Éthique de l'information*, QJSJ n° 3252.

La réponse évasive du Conseil fédéral

L'absence de couverture santé pour les personnes résidant illégalement en Suisse a fait l'objet d'une interpellation aux Chambres ce printemps. La réponse du Conseil fédéral contourne le problème et délègue la compétence aux cantons.

INSCRIRE DANS LA loi le principe de l'assurance maladie obligatoire pour tout le monde est une des grandes qualités de la LAMal: toutes les personnes domiciliées en Suisse sont tenues de s'assurer contre la maladie. Pour les étrangers, l'ordonnance impose l'assurance maladie aux ressortissants qui disposent d'une autorisation de séjour, aux ressortissants étrangers séjournant plus de trois mois en Suisse sans avoir une couverture d'assurance pour les traitements en Suisse, aux personnes qui ont déposé une demande d'asile ou qui bénéficient d'une admission provisoire. Or nous avons montré dans DP 1291 que la LAMal quadrillait à tel point le champ des bénéficiaires, que les personnes installées illégalement sur le sol suisse s'étaient vu interdire l'appartenance à une caisse. Environ 100 000 clandestins en Suisse, auxquels il faut ajouter les enfants de saisonniers avec autorisation de séjour, seraient donc sans couverture sociale.

Christiane Jaquet-Berger, conseillère nationale popiste, a soulevé le problème à la session des Chambres de ce printemps, et soumis une question ordinaire au Conseil fédéral.

Réponse du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral reconnaît n'avoir pas jugé opportun «de régler expressément par voies législatives des situations telles que celles des clandestins». Il a par contre précisé qu'était incluse dans la notion de domicile la création d'un domicile fictif pour les personnes qui ont quitté leur domicile à l'étranger et n'en ont pas acquis un nouveau en Suisse. La notion de domicile fictif fait référence à la situation d'un clandestin en voie de légalisation, mais sans permis. Si une personne peut se prévaloir de cette clause particulière, «le Conseil fédéral estime alors qu'elle est obligatoirement soumise à l'assurance maladie selon la LAMal».

Le Conseil fédéral, et il le dit clairement, a renoncé à régler le problème des clandestins par voie législative. La protection sociale en Suisse telle que l'AVS ou l'AI est rattachée à l'activité lucrative qu'elle soit licite ou non, travail gris ou au noir; la législation actuelle ne prévoit pas de solution parti-

culière pour les clandestins; en clair, le Conseil fédéral reconnaît l'existence de travailleurs clandestins, mais refuse de les faire apparaître dans la loi. Seule l'activité fournie par le travailleur clandestin lui permet d'obtenir la protection sociale minimale.

La balle est aux cantons

Mais pour les clandestins fraîchement arrivés, ou plus grave pour les enfants de saisonniers, venus illégalement avec leur famille, le Conseil fédéral joue les Ponce Pilate; il réaffirme son refus de laisser aux caisses la compétence de décider qui peut ou non s'y affilier; seule l'ordonnance d'application citée ci-dessus en définit les critères. Et surtout le Conseil fédéral renvoie la balle aux cantons. «Il appartiendrait dès lors aux cantons de décider si une personne remplit les conditions de soumission à l'assurance maladie obligatoire, parce que, par exemple, ils tolèrent sa présence sur leur territoire et que la condition de la création d'un domicile fictif serait ainsi réalisée.» Pour Michel Sürbeck, responsable des assurances sociales dans le canton de Vaud, la réponse du Conseil fédéral n'est pas applicable à de vrais clandestins. Si on le fait consciencieusement, elle devrait alors amener les autorités cantonales à expulser tous les clandestins ne correspondant pas aux critères définis par la loi, c'est-à-dire la majorité d'entre eux et les enfants.

Le canton de Vaud, par exemple, préfère dès lors apporter le soutien financier nécessaire par le biais de l'aide sociale cantonale, sans que la commune de domicile y soit associée. Si un directeur d'établissement scolaire signale le cas d'un enfant clandestin soudain dans la nécessité de recourir à des soins médicaux onéreux, le Département de prévoyance sociale et des assurances analyse la situation des parents et si besoin est, lui paie les frais de santé. Si un clandestin est financièrement dans l'incapacité de se faire soigner, et qu'il n'est pas soumis à l'obligation d'assurance, alors le canton prend les frais à sa charge, les trois conseillers d'État en charge du dossier, Biéler, Schwaab et Zysiadis, s'étant entendus pour octroyer une aide ne conduisant pas à l'expulsion du territoire.

Les fonds en déshérence, la Banque nationale, la TVA et la LAC

L'actualité, souvent répétitive, est l'occasion de mettre à l'épreuve quelques thèses que DP a défendues. Exercice de passage en revue.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Winterthur annonce la «découverte» de quelques polices, contractées avant 1945 et qui concernaient des personnes disparues pendant la guerre. Mais cette société est la première à se demander comment elles ont pu échapper au recensement imposé par l'arrêté fédéral de 1962. Rappelons que cet arrêté (voir DP 1303) exigeait l'inventaire de tous les biens en déshérence, levait à cet effet le secret bancaire et les secrets professionnels et prévoyait les procédures de curatelle, de déclaration d'absence puis de liquidation au profit d'un fonds humanitaire.

S'il se révélait que cet arrêté ait été négligemment appliqué ou sciemment ignoré, ce serait une violation grave du droit suisse. On en mesure aujourd'hui les conséquences; le pays fait l'objet d'un soupçon déshonorant sans qu'il puisse démontrer avec assurance sa bonne foi. Or l'arrêté de 1962 était destiné à traiter de manière exhaustive le problème. S'il fut saboté, les responsabilités seraient lourdes. Aussi toute découverte doit être accompagnée d'une enquête approfondie établissant pourquoi l'arrêté de 1962 n'a pas été exhaustivement appliqué. Les résultats de l'enquête devraient être rendus publics, les sanctions réservées.

Au lieu de donner le sentiment de subir la pression étrangère nous démontrerions que nous faisons nous-mêmes le ménage.

L'or de la BNS

LA BANQUE NATIONALE refuse que la réévaluation de son stock d'or, pour la deuxième moitié de 14 milliards, celle qui n'est pas attribuée à la Fondation pour la solidarité, soit distribuée aux collectivités publiques, deux tiers cantons, un tiers Confédération. Elle s'oppose à cette «monétarisation» du bénéfice créé par la réévaluation d'un actif. On ne peut que lui donner raison. En revanche une contribution au désendettement des pays les plus pauvres ou des collectivités suisses ne présenterait pas cet inconvénient. La reprise d'emprunts publics serait une

simple modification de la structure du bilan, laissant la banque maîtresse du jeu. Elle ne saurait provoquer d'inflation.

On peut s'étonner que cette proposition ait été si rapidement écartée. L'endettement des collectivités publiques pour équiper le pays est lié aussi à la phase d'expansion qui a vu se renforcer le franc suisse et les réserves de la Banque nationale. Un rééquilibrage modeste serait justifié.

Assurance chômage

UNE MOTION PASSE avec succès la rampe du Conseil des États. Il s'agit de réduire les prestations de l'assurance de manière significative. Or la loi vient d'entrer en vigueur; elle a déjà été modifiée, un référendum est en cours. Il n'est pas admissible de légiférer au coup par coup. Où est la sécurité du droit?

La TVA et les tunnels

POUR LE FINANCEMENT des NLFA le Conseil national a choisi entre autres mesures la solution d'une augmentation, certes infime, de la TVA. Toute majoration du prix de l'essence est réputée trop impopulaire.

La formule d'une contribution des consommateurs de carburant a pourtant l'avantage d'établir un lien entre rail et route. Le transfert du trafic de transit de la route au rail intéresse aussi les automobilistes; c'est une conception globale du transport. En revanche le recours à la TVA souligne simplement qu'il s'agit d'un financement public puisé dans les ressources générales de l'État.

La prudence s'impose de surcroît dans le recours tous azimuts à la TVA. La Suisse a la chance de disposer là d'une réserve fiscale, importante si l'on admet qu'elle s'alignera un jour sur le taux européen ordinaire (de 15% ou plus). Mais cette marge de manœuvre doit être réservée en priorité en faveur du secteur social. Pour deux raisons. D'abord ne pas charger plus le coût de

l'emploi à travers des cotisations salariales ou patronales accrues. D'autre part la TVA permettrait d'alléger des contributions individuelles trop lourdes comme celles de l'assurance maladie. Bien que tout le monde paie la TVA proportionnellement à sa dépense, et non progressivement selon son revenu, elle peut avoir un caractère social affirmé si elle est combinée avec un allègement de prime individuelle établie par tête. Il serait bon de préserver cette marge de manœuvre qu'offre pour le social la TVA. *ag*

Fabrique de DP

LE 19 JUIN s'est tenue l'Assemblée générale de *Domaine public*.

À cette occasion, le Conseil d'administration (CA) s'est réuni. Les comptes ont été approuvés.

Victor Ruffy et Henri Galland quittent le CA. Henri Galland fut rédacteur responsable en 1970-1971 et membre du CA pendant deux décennies. Tous les deux ont été chaleureusement remerciés.

Gabrielle Antille, professeure d'économie à l'Université de Genève, rejoint au CA Jean-Pierre Bossy, François Brutsch, Jean-Daniel Delley, Gérard Escher, André Gavillet, Pierre Imhof, Michel Naymark, Anne Rivier et Luc Thévenoz.

Comptes 1996

Dépenses	
Production du journal	61087
Promotion	6346
Salaires	86749
Charges sociales	15057
Locaux	5838
Autres frais	17566
Impôts	275
Amortissements	6209
Total dépenses	199128
Recettes	
Abonnements	187589
Total recettes	199483
Bénéfice	355
Total des fonds propres	129762

Visiter la Suisse sur Internet

Promenade sur les sites Internet des villes suisses. Seule Genève apparaît déjà bien installée; mais c'est pour recouvrir le monde de son drapeau. Quant aux villes alémaniques, elles manquent encore d'ouverture et de diversité.

LES SITES INTERNET reflètent aussi l'esprit, les tendances, les représentations plus ou moins conscientes de ceux qui les créent. Prenez le site de la ville de Genève, par exemple. Sur la page de présentation (home page pour les jargonants), un écusson accompagné de la reproduction d'une gravure ancienne du plus bel effet. Jusque-là tout va bien. L'œil est attiré en haut de la page, à la place d'honneur, par un bandeau qui défile: les 80 conseillers municipaux. Chacun d'eux en effet a droit à sa biographie, avec, parfois, mais pas toujours, sa photo.

On peut déjà s'interroger sur cette curieuse hiérarchie. Ainsi la ville de Genève, pour un site Internet, destiné ne l'oublions pas à être regardé dans le monde entier, met en avant les élus de son législatif. Voilà qui va passionner le visiteur de Boston ou le haut fonctionnaire d'Helsinki.

Genevois: maîtres du monde

En cliquant sur Plans et cartes, une carte du monde du plus beau vert apparaît sur l'écran, avec, planté au cœur de l'Europe, un drapeau genevois qui recouvre tout le vieux continent. En re-cliquant sur le drapeau, l'Europe, vert pâle, est agrandie, avec tout de même un petit machin rouge au milieu, la Suisse, dominé par le même drapeau genevois qui couvre le continent de son aile pacifique. Re-re-clic sur le drapeau. Cette fois, la Suisse, rouge vif remplit l'écran; le drapeau genevois ne va tout de même pas jusqu'à St-Gall, mais la Suisse romande en est totalement recouverte.

C'est l'étape suivante qui fera apparaître, enfin, un plan de la ville, qui lui, n'est pas recouvert par le drapeau... Dans l'ensemble, le site Internet de la ville de Genève est bien fait, mais cette petite histoire est intéressante. Imagine-t-on les Vaudois, qui, pour se situer sur une carte, dessineraient un drapeau recouvrant la moitié du continent? Évidemment non...

Par curiosité, nous avons rendu une visite virtuelle aux autres villes suisses. Lausanne est encore un vaste chantier, mais les villes alémaniques sont pour l'instant assez pauvres dans leurs informations. Berne fait résolument dans le traditionnel avec son slogan «Berne ha di gärn». La partie un peu sérieuse est baptisée «Bern City» et on y trouve les

interventions de la police au cours des dernières vingt-quatre heures. À Bâle aussi, le site officiel s'appelle «Basel international City». On le savait depuis longtemps, nos amis alémaniques adorent le mot *city* et ses réminiscences londoniennes. L'Internet bâlois est d'un minimalisme total: des informations sèches et des listes d'adresses.

Pas de solidarité helvétique

Les Lucernois n'ont pas de city, mais la photo d'un tamoul recherché pour un délit. La police a décidément bien investi la toile... Zurich est un peu fouillis. Mercedes y fait de la publicité pour son coupé SLK et le site est uniquement en allemand: ni anglais, ni français contrairement aux Bâlois qui ont au moins un site partiellement bilingue en anglais tout comme la ville de Winterthur.

La simplicité et l'élégance graphique caractérisent les présentations de la plupart des villes alémaniques. La langue française y est absente; ce n'est pas à travers Internet que la solidarité helvétique se manifesterait. Il est d'autant plus impératif que les collectivités publiques romandes fassent des sites trilingues, en incluant l'allemand à côté de l'anglais. Mais il n'est pas nécessaire d'y mettre des drapeaux qui balaient l'Europe... jg

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Composition et maquette:

Claude Pahud, Géraldine Savary

Jean-Luc Seylaz

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Roche est-elle une banque ou une entreprise pharmaceutique?

Hoffmann La Roche a dernièrement acheté Boehringer Mannheim, le géant pharmaceutique allemand. Elle pratique le secret et ne dévoile ni ses rendements, ni ses investissements. Quelques pistes pour percer le mystère.

LA CRITIQUE DES multinationales devient difficile. Il y a à peine plus de dix ans, Hoffmann La Roche était une transnationale en mains familiales, quasi secrète car elle ne publiait rien sur ses rendements et investissements; son activité principale semblait résider dans la vente de composés polyvitaminés globalement inutiles aux populations affamées du Sud. La division vitamines réalise encore 21% des ventes.

Il y a un mois, Roche s'offrait – pour 11 milliards de dollars, l'équivalent des liquidités du groupe Corange – une holding familiale sise aux Bahamas, qui détenait la totalité des actions de Boehringer Mannheim, géant pharmaceutique allemand – et la majorité de celles de Depuy, fabricant américain de prothèses orthopédiques. Cet achat fera de Roche le leader mondial du diagnostic médical, à savoir de ces kits à usage facile dont les praticiens raffolent, mais dont la marge bénéficiaire est mince et la pression sur les prix forte, compression des budgets hospitaliers oblige.

Une gestion «helvétique»

Cette transaction gigantesque se fait devant l'attention polie de la presse financière d'abord – on mentionne néanmoins que ce déboursement de quinze milliards de francs affectera les bénéfices du groupe sur une première année au moins; seul le syndicat de l'industrie et du bâtiment, dans un baroud d'honneur, affirme que ce rachat affectera l'emploi. «Il y a eu des précédents», affirme-t-il. Précédents? Cette dernière décennie, il eût été correct de classer Hoffmann La Roche dans les banques, car ses activités financières lui rapportaient plus que ses activités pharmaceutiques. Roche a néanmoins procédé dans les années quatre-vingt-dix à des achats judicieux de compagnies américaines de biotechnologie, Genentech et Syntex en tête. Elle a, à chaque fois, procédé à des restructurations sans trop d'hésitations.

Lorsque Roche a acquis Syntex en 1994, ce groupe pharmaceutique pos-

sedait une division recherche performante. Roche n'a pas hésité à démanteler son propre fleuron, le Roche Institute of Molecular Biology, fondé en 1967, un des meilleurs centres aux États-Unis, où les chercheurs de haut niveau jouissaient d'une totale liberté et d'un financement confortable. Ces centres de recherches fondamentales deviennent-ils trop chers même pour les multinationales florissantes? Après l'acquisition de la majorité des actions de Genentech, sans licenciements majeurs, Roche a imposé une gestion plus «helvétique» à ce fleuron pionnier prospère de la biotechnologie, en ramenant la part de ses revenus investis dans la recherche de 40% à 30%, libérant des ressources pour des dividendes plus substantiels et du cash en vue d'achats d'autres compagnies.

Le prix de l'Invirase reste secret

Toujours à la recherche de petites crottes pour évaluer Hoffmann La Roche, qu'en est-il des vitamines? On disait de la vitamine E qu'elle était une vitamine à la recherche d'une fonction. Des milliers d'études plus ou moins grandes lui sont consacrées, par exemple celle qui se trouve actuellement devant mes yeux: une vingtaine de volontaires âgés prenant six fois la dose quotidienne recommandée réagit mieux au vaccin de l'hépatite B que les volontaires sous placebo – mais pas à celui contre la diphtérie. Étude partiellement payée par Roche. Il n'est pas établi que la prise de vitamines se justifie en dehors d'affections précises; mais leur vente, dans une médecine qui mettra de plus en plus l'accent sur la responsabilisation des patients, ne pourra que se développer.

Dans la lutte anti-SIDA, Roche a développé le premier inhibiteur de protéase (Invirase). Bien. Le prix de gros, aux USA, avant pharmacies est de 5800 dollars par an et par traitement (et ces inhibiteurs de protéase ne constituent qu'un tiers des «tri-thérapies»). Est-ce le prix minimal pour que l'industrie pharmaceutique reste inté-

ressée par cette maladie – chose souhaitable d'ailleurs dans la situation actuelle – ou bien un profit maximal cynique? En dehors de Roche, personne ne connaît le prix du développement de l'Invirase.

Roche est en procès contre une petite firme

Terminons ces quelques touches d'analyse par l'affaire PCR. Ces lettres cachent une technique (Polymerase Chain Reaction) qui permet d'amplifier des quantités minuscules d'ADN pour pouvoir l'analyser. Son utilité dans les diagnostics est évidente: c'est avec cette technique que l'on peut détecter un virus, faire les empreintes génétiques à partir d'un peu de sang, détecter les mutations chez l'être humain qui le rendraient plus susceptible de contracter une maladie. Or, si Boehringer Mannheim en est un important distributeur, c'est Hoffmann La Roche qui en possède le brevet, après l'avoir acheté pour 300 millions de dollars à une compagnie maintenant défunte, Cetus. À mon avis, la PCR a beaucoup contribué à l'intérêt de Roche pour Boehringer Mannheim, et dans un scénario catastrophiste, on pourrait voir Roche-Boehringer monopolisant le processus clé de la médecine moléculaire du siècle prochain.

Pour l'heure, Roche est en procès contre la petite firme Promega. Cette dernière, après avoir refusé d'arrêter la vente de l'enzyme sous-jacente à la PCR, s'est fait assigner en justice. Promega a développé une défense visant à annuler le brevet. Les concepts clés pour la décision d'annulation ou de maintien étant les notions biochimiques de «thermostabilité» et «purification», l'issue légale est incertaine. Fidèle à ses années de discrétion, Roche ne pipe mot sur le procès; tous les détails par contre se trouvent sur le site Internet de Promega (www.promega.com/). Pourtant, hasard oblige, l'Office des brevets européen (EPO) vient de prendre une décision favorable à Roche, mais avec les appels, l'affaire ne sera pas résolue avant deux ans. ge

Éloge de la nation par Lionel Jospin

Le discours de politique gouvernementale prononcé par Lionel Jospin devant l'Assemblée nationale française a reçu sur tous les bancs une large approbation pour sa partie introductive. En ces temps où les citoyens vivent une crise d'identité politique, quelles valeurs gardent une vertu de cohésion?

Même si l'on fait la part de la rhétorique française, le texte est révélateur: c'est, si l'on veut une référence, une profession à la Jaurès.

«**L'**HISTOIRE DE NOTRE pays a vu se succéder des phases de confiance et des moments de doute. Le chemin suivi fut incertain, douloureux parfois, exaltant souvent. Chacun sent qu'aujourd'hui nous traversons une période de difficultés. Il nous faut les surmonter. J'entends à cette fin me saisir pleinement du mandat que les Français nous ont confié. Redonner à notre pays une chose précieuse entre toutes et qui, pourtant lui a progressivement échappé: un sens. Un sens, c'est-à-dire à la fois une signification – la France doit conforter son identité, mise à mal; et une direction – notre pays demande un projet. [...]

L'état d'esprit républicain

La France, ce n'est pas seulement le bonheur des paysages, une langue enrichie des œuvres de l'esprit; c'est d'abord une histoire. Une histoire où s'est forgé le «modèle républicain». Ce modèle, qui doit tant à la gauche, à l'exigence de progrès et de justice, semble s'effriter sous nos yeux, se déliter, et le sentiment de cette incertitude provoque chez beaucoup le désarroi.

Aujourd'hui, tirant les enseignements de notre expérience du pouvoir, je veux vous indiquer les références qui me semblent essentielles et les évolutions qui sont nécessaires.

Il convient de faire retour à l'esprit républicain. Avant même de s'inscrire dans des institutions, la République, c'est un état d'esprit. Cet état d'esprit, il nous faut le conforter, partout, et d'abord chez les femmes et les hommes qui servent la République. Plus que jamais, alors que la vie publique pâtit de l'individualisme et du règne de l'argent, il est indispensable de rétablir les règles de l'éthique républicaine.

De la base au sommet de l'État, du fonctionnaire au ministre, une seule façon d'être et d'agir, une seule façon de décider, doit prévaloir: celle du service de la nation. Nous sommes des citoyens responsables de l'État au service des citoyens; nous leur devons compte, nous leur rendrons compte. C'est ainsi que l'État peut être véritablement l'expression de la nation. La nation est non seulement la réalité vivante à la-

quelle nous sommes tous attachés, mais surtout le lieu où bat le cœur de la démocratie, l'ensemble où se nouent les solidarités les plus profondes. Elle reste le cadre naturel des réformes essentielles dont notre pays a besoin.

Voilà pourquoi nous ne voulons plus de ce «jeu de défausse» qui a trop souvent consisté à se décharger sur l'Europe de tâches qui auraient dû être assumées dans le cadre national, à imputer à l'Union européenne des défaillances qui procédaient souvent de nos propres insuffisances. Pour moi, l'Europe doit être un espace supplémentaire de démocratie, doit ouvrir des perspectives nouvelles pour la citoyenneté. Elle ne saurait se substituer à la nation, mais la prolonger, l'amplifier.

Dans la nation, faire retour à la République, c'est d'abord se confier à l'école. L'école est le berceau de la République. Outre sa mission d'instruction, elle doit assurer l'apprentissage du civisme. [...]

Le Monde, 21.6.1997

(Sous-titre de la rédaction)

En coulisse

MALGRÉ LE NOUVEL horaire des trains, le Pendolino met tout juste sept minutes de moins que le TEE d'il y a 28 ans sur le parcours Milan-Zurich. Les responsables de la Cisalpino SA, qui exploite le train pendulaire italien, accusent les CFF de noyer l'élégant convoi dans le trafic marchandises à travers le Gothard. Réponse de Hans-Peter Faganini, directeur général des CFF: nous n'avons pas encore la culture de la holding, ni le respect de nos propres filiales.

ANCIEN ANIMATEUR DE radio et conseiller national, Jean-Charles Simon se sent pousser des ailes: à la tête de la nouvelle Swiss World Airways, il voudrait bien imiter Richard Branson, qui, après avoir fait fortune dans le commerce du disque, a fondé la compagnie Virgin, devenue, en douze ans, la deuxième société anglaise de transport aérien, derrière British Airways.

Carnets de route

Walk the walk, le dernier film de Robert Kramer, nous fait découvrir l'Europe, de Marseille à Odessa. Comme dans ses films précédents, il nous propose un autre regard sur une Europe en train de se faire.

ROBERT KRAMER EST un exilé; sa voix aux résonances anglophones nous le rappelle au début du film. Robert Kramer est un nomade, ses mains inscrivent sur les pages d'un carnet les repères de son voyage. Robert Kramer est un conteur, un conteur un peu désarmé, un peu silencieux, mais qui parle par les images. Normal, Robert Kramer est un véritable cinéaste, mêlant documentaire et fiction, héritier de Joris Ivens ou de Chris Marker.

Les longs voyages de Robert Kramer

De ses anciens voyages, de ses anciens films, de son passé gauchiste, son œuvre est marquée, mais épurée et solitaire. Robert Kramer ébauche des cartographies, qui vont du Nord au Sud, des révolutions aux oppressions, de la nature aux conglomerats humains. Suivre sa cartographie intérieure l'amène souvent hors des sentiers battus de l'image cinématographique; ses voyages sont quelquefois linéaires – *Road number one* était un périple à la Kerouac à travers les États-Unis; quelquefois, il retourne à son point de départ, ferme la boucle – en 1969, il filmait la guerre du Vietnam, *People's war*, en 1991, il revenait sur ses pas pour retrouver un pays où «les images du Nord tombaient comme des obus sur les cibles de la vie quotidienne».

Walk the walk actuellement sur les écrans romands est un film d'arrêt sur images: arrêt sur le mouvement de la nature et l'immobilité creuse des bâtiments, arrêt sur les visages et les ombres qui les masquent. Robert Kramer filme cette fois-ci le Sud de la France, le rythme des champs, les flamands roses en migration, une nature offerte, ondulante; et en négatif apparaît un paysage industriel figé, désenchanté, des voies de chemins fer maussades, des gravières délaissées, des ports rouillés; un monde sur le déclin, fait de coquilles vides. Les sons prennent alors toute leur importance: les poulies dans les ports grincent, les cordes des bateaux glissent, les trains crissent péniblement. Et dans ces

images, immobilisées au moment où elles naissent, trois personnages s'interrogent sur leur ancrage au monde, sur leur lieu d'existence originelle. Le père et la fille décident de partir, la mère reste à quai. L'homme par la mer, parcourant ainsi l'Europe, de Marseille à Odessa. La jeune femme, les pieds au sol, au hasard de la boussole. Boussole,

ce film l'est aussi pour repérer, retracer notre appartenance à une Europe où tout reste encore à (re) faire.

Après le film de Kramer, était programmé le monologue de Jean Ziegler, ses leçons de morale et ses gesticulations outragées. Entre le vrai nomade et le baroudeur de salon, le public a pu juger. gs

MÉDIAS

Plus que centenaire, la vieille Gruyère a rajeuni

POUR LA SEPTIÈME FOIS, *La Gruyère*, sous-titrée pendant longtemps «en avant la Grue», journal du Sud fribourgeois change de maquette. Le volatile, autrefois héraldique, s'élance – signe d'ouverture – vers d'autres horizons que les frontières gruyériennes. *La Gruyère*, trihebdomadaire né en 1882, tire aujourd'hui à 15000 exemplaires. Elle se partage le territoire fribourgeois avec *La Liberté*. Vieux ennemis politiques, les deux journaux du canton restent maintenant concurrents uniquement sur la part de lectorat à conquérir. Car les antagonismes et les animosités politiques furent longs à s'éteindre. Longtemps organe du PDC et des sœurs à cornettes, appelée la *Pravda* dans le canton, *La Liberté* mit du temps à s'émanciper des voix du Seigneur et des politiques. Et c'est sous les règnes de François Gross, de Laurent Rebeaud et actuellement de Roger de Diesbach, qu'elle adopta l'œcuménisme politique.

L'ennemi des «têpelets»

Quant à *La Gruyère*, si sa volonté première fut pendant plus d'un demi-siècle d'être un journal «agricole, politique et indépendant», elle n'en fut pas moins le porte-parole des radicaux, parti de l'opposition installé dans l'enclave de Bulle, ennemis farouches des «conservateurs» des «têpelets» fribourgeois. En 1939, l'arrivée de Gérard Glasson qui régnera pendant des an-

nées sur le journal local va durablement lui imposer son rôle de «moniteur politique». Les querelles politiques entre *La Gruyère* et *Le Fribourgeois*, le journal conservateur de Bulle, furent épiques, allant parfois jusqu'au procès. C'est en 1976, au moment où l'Imprimerie St-Paul – propriété de la Congrégation de l'Œuvre de St-Paul – devient discrètement actionnaire majoritaire du journal que les radicaux perdent un peu de leur hégémonie, bien qu'ils gardent un pied solide dans le journal. Mais leur fief est alors assiégé et *La Gruyère* s'émancipe de la tutelle radicale.

En 1978, Gérard Glasson lâche la responsabilité du journal et c'est Michel Gremaud qui pendant dix-sept ans va donner à *La Gruyère* son caractère à la fois régionaliste – il devient le journal du Sud fribourgeois – et plus indépendant politiquement. La nouvelle équipe, rajeunie, et sous la responsabilité d'un nouveau rédacteur en chef Patrice Borcard, renforce encore cette tendance alors que la Gruyère va aborder le troisième millénaire. Le journal maintient sa vocation d'une information de proximité – on peut toujours y acheter une chèvre pour la Bénichon, la page en patois a sa place dans les colonnes; mais les pages se sont enrichies d'articles de réflexion, d'éclairages originaux permettant la pluralité des opinions.

La preuve, on y retrouve quelquefois des articles de *Domaine public*. gs

Ma chère Nahid

Suite et fin d'une lettre à une Iranienne.

VINGT-TROIS ANS déjà que j'ai perdu ta trace, vingt-trois ans que je t'invente une existence sans pouvoir couper les liens qui nous relient.

Lorsque la monarchie est tombée en janvier 1979, tu n'as pas versé une larme sur l'exil de Reza. Le retour triomphal du Guide t'a enflammée. En lui, tu as placé tous tes espoirs. Qu'en février déjà, il exige des femmes qu'elles se voilent sur les lieux de travail, qu'il leur dénie le simple droit de choisir leur tenue, ne t'a pas alarmée. J'y ai vu un mauvais présage, un symbole, toi un juste retour des choses. En novembre 1979, tu as manifesté devant l'ambassade des États-Unis occupée. Je t'ai reconnue dans la foule noire et grimaçante, vous étiez des centaines et des centaines de Nahid à scander des slogans vengeurs. Vous étrangers ont déserté. De rares Européens ont persévéré, gardant la place au chaud; ils ont continué à vous vendre des couleurs chimiques pour vos tapis, des armes, des médicaments, des projets d'usines, de métro. Avec tes excellentes références, tu aurais pu passer des uns aux autres avec profit, mais le jeu était trop risqué: on aurait sûrement fini par te dénoncer à ton père qui ne s'en serait par remis. On le comprend: dorénavant, nous étions des Satan, des infidèles dangereux. C'était officiel.

Une jeunesse sacrifiée

Tu as préféré servir chez un commerçant du bazar, bien riche et bien pieux. Tu as briqué, ciré, raccommoqué, repassé. Ton salaire a baissé de moitié, mais l'homme était correct, sa femme bienveillante. Tous les vendredis, ils t'envoyaient à la mosquée, tous les jours, tu devais prier, interrompant une lessive, une vaisselle ou ton sommeil. Ils t'ont encouragée à suivre des cours d'alphabétisation. Tu as progressé rapidement. Peut-être t'es-tu mise à lire les journaux. La propagande. Quand le régime réprimait les libéraux, la gauche islamique, les communistes, les minorités ethniques et religieuses, quand les prisons étaient pleines d'innocents qu'on exécutait sans procès, tu n'en as rien su. La grande majorité des Iraniens non plus. La guerre, en rideau de

fumée bienvenu, vous a maintenus dans l'ignorance. Elle vous a replongés dans le malheur et la précarité. Un étage en dessous de la case départ. Et votre belle jeunesse, saignée à blanc, sacrifiée...

La longue guerre

Pauvre Nahid, ton fils que tu ne voyais qu'une fois par an, à Norouz, ton fils, chauffeur de taxi comme son père, beau et vaillant comme sa mère, Allah le garde, ton fils s'est engagé en février 1983. Tu n'as plus dormi, tu ne vivais plus, tu retenais ton souffle. Au printemps 84, tes parents sont décédés, à un mois d'intervalle, des suites d'une grippe particulièrement meurtrière. Tes deux frères ont ramassé jusqu'au moindre rial, tu as juste pu sauver un matelas et le coffret de mariage de ta grand-mère maternelle. À contrecœur, tu t'es installée près de la gare routière, chez Patoun, la belle-sœur que tu craignais tellement. Rappelle-toi, Nahid, sa langue de vipère, et ton frère Ali qui la protégeait! Qu'importe, tes trajets se sont raccourcis d'autant, et cet avantage valait quelques rebuffades supplémentaires. La guerre s'éternisait. Les deuils rassemblaient les femmes dans les cimetières. Plus besoin de pleureuses professionnelles. Les lamentations étaient spontanées, la douleur atrocement gratuite. Les pénuries se sont multipliées, tu as fait la queue pour le riz, le pain, la farine, les prix ont triplé... Le Bazari a refusé de t'augmenter. Ali a été enrôlé. Tu as frappé à la porte de la Fondation de ton quartier. En vain, ils étaient débordés et tu n'étais pas parmi les plus pauvres. En été 1986, c'est par affichette dans la rue que tu as appris l'intolérable, la mort de ton fils devant Bassorah. Tu es tombée malade. Le Bazari t'a chassée. Patoun t'a proposé de travailler pour elle, en échange du gîte et du couvert. En mars 1987, ton frère est revenu du front dans un fauteuil roulant, amputé des deux jambes. Vous avez vivoté sur sa maigre pension d'invalidité. Le 29 février 1988, lors de la guerre des villes, un Scud-B s'est abattu sur votre immeuble. Tes neveux et nièces dormaient encore. Miraculeusement épargnée, hébétée, tu as erré dans les ruines à leur recherche. Quand les sau-

veteurs l'ont dégagée, Leila la cadette suçait encore son pouce. Patoun et Ali ont agonisé une semaine dans un sous-sol d'hôpital surpeuplé.

Après le conflit, tu as mendié une rente auprès du gouvernement. Mère, sœur, tante de martyrs, tu as joué tes morts aux dés, tu as attendu des journées dans des bureaux vides. Tu as eu gain de cause, Dieu soit loué. Mais sans l'aval de la Fondation islamique qui possédait ton dossier, irréprochable, sans la détermination d'un ami de ton père, religieux à Rey, tu n'aurais eu aucune chance. Tu as loué une chambre minuscule dans un locatif insalubre, bientôt envahi par des réfugiés ayant fui les combats, des paysans crevant de faim, des ouvriers au chômage, des veuves chargées d'enfants en bas âge. L'inflation t'a rattrapée, comme elle a rattrapé la cohorte de tes semblables. Les bidonvilles, les constructions sauvages ont essaimé dans le Sud, à la périphérie. Le maire les a rasés. Des émeutes ont éclaté, puis la répression... la ronde éternelle, l'histoire qui se répète, de mal en pis.

Ma chère Nahid, la révolution t'a flouée. Alors, le 23 février dernier, jour de tes cinquante-cinq ans, toi qui ne votais pas, tu t'es enfin décidée. Seyyed M. Khatami t'a promis une « société de droit » et plus de libertés civiles. Dans la file d'attente, je t'ai tout de suite repérée. Tu m'as souri en agitant ton bulletin. Notre passé a flamboyé, l'espace d'une étincelle dans ta pupille. Rappelle-toi, Nahid, tu étais jeune et belle, ton tchador servait d'abord à masquer ta féminité. Aujourd'hui, délavé, ravauté, il ne cache même plus ta misère. Tu as vieilli trop vite. Tu as vieilli d'un siècle où j'ai pris vingt-trois ans.

Anne Rivier

Médias

NAISSANCE D'UN MAGAZINE en français des paysans et des consommateurs édité par l'Association suisse pour la défense des petits et moyens paysans. Son nom *ÉCOlogique*. Le prix de l'abonnement est fixé par l'abonné. *cfp*
ÉCOlogique, case postale 8319, 3001 Berne.